

# Procès-verbal

## De la séance du Conseil Municipal

### du 30 janvier 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le jeudi 30 janvier à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Ambrault, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AUJARD Etienne, Maire.

**Etaient présents** : Etienne AUJARD, Jacques FONBAUSTIER, Sylvie LAINEZ ; Yoann GRASON, Emmanuel FRANCIERE, Monique MONTAGNÉ ; Fabrice MOUTON ; François BARNIERS, Élodie JABMEAU AUCLAIR, Nathalie PRIN.

**Etaient excusés** : Maïlys BORDENET a donné procuration à Jacques FONBAUSTIER ; Patricia MORIN

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Élodie JABMEAU AUCLAIR

**Ordre du jour** :

- Approbation du procès-verbal du 04 novembre 2024 ;
- Délibération contrat maîtrise d'œuvre pour la traversée du village ;
- Délibération étude de faisabilité traversée de la traversée du village ;
- Délibération projet spectacle Musique et théâtre au pays ;
- Délibération projet « Cirque Bidon » ;
- Délibération adhésion au Service de la médecine du travail ;
- Délibération exploitation des bois tombés en forêt communale ;
- Demande de subvention ;
- Projet voyages scolaires ;
- Restes à réaliser 2025 ;
- Projets et travaux 2025 ;
- Divers.

**Ouverture de la séance de conseil municipal : 20h00**

- *Procès-verbal réunion du 21 novembre 2024*

Le Maire donne lecture du Procès-verbal 21 novembre 2024. Le Conseil Municipal approuve le PV à l'unanimité.

- *Traversée du village – Maîtrise d'œuvre (délibération 2025-01) voté à l'unanimité*

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet réfection et de sécurisation de la traversée du Village.

Le Maire informe le conseil municipal le besoin de faire appel à un bureau d'étude afin de faire les relevés topographiques ainsi que de coordonner les travaux.

*Après délibération,  
Le Conseil Municipal,*

- décide de travailler avec le bureau d'étude BIAGEO pour la maîtrise d'œuvre ;
- décide que les travaux seront effectués en plusieurs phases sur plusieurs années ;
- autorise le Maire à signer tout document s'y afférent.

- *Traversée du village – Étude de faisabilité (délibération 2025-02) - voté à l'unanimité*

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réfection et de sécurisation de la traversée du Bourg;

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire appel à un paysagiste afin de mener une étude de faisabilité ;

*Après délibération,  
Le Conseil Municipal,*

- décide de retenir l'entreprise Jeoffroy de CASTELBAJAC;
- autorise le maire à signer tout document s'y afférent.

- *Spectacle vivant Carrière Chéret – Demande de subvention Musique et théâtre au pays (délibération 2025 - 03) ; voté à l'unanimité*

Jacques FONBAUSTIER informe le Conseil Municipal du projet de spectacle vivant qui aura lieu le 21 juin à la Carrière Chéret à Ambrault dans le cadre de la nuit des forêts.

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,*

- décide de retenir la compagnie "La Rouiche" pour un montant de 1378€ ;
- sollicite une subvention auprès du Département et de la Région dans le cadre des fonds Musique et théâtre au pays pour l'année 2025 pour un montant total de 1338€ soit 669€ pour le Département et 669€ pour la Région ;
- autorise le Maire à signer tout document s'y afférent.

- *Cirque BIDON (délibération 2025-04) - voté à l'unanimité*

Jacques FONBAUSTIER informe Le Conseil Municipal de la rencontre avec Monsieur François RAULINE, créateur du cirque Bidon, afin de mettre en place un accueil du cirque Bidon du 25 mai au 02 juin 2025 ainsi que d'offrir une représentation aux enfants de l'école d'Ambrault.

*Le Conseil Municipal,  
Après délibération,*

- décide de signer la convention avec la compagnie du Cirque Bidon pour l'accueil du 25 mai au 2 juin ;
- décide de signer le devis pour 2 000€ pour une représentation pour les enfants de l'école ;
- autorise le Maire à signer la convention.

- *Convention avec l'Association Interprofessionnelle pour la Santé en Milieu du Travail (délibération 2025-05) voté à l'unanimité*

Vu le Code Général de la Fonction Publique et ses articles L.812-3 et suivants,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que le Centre de Gestion de l'Indre nous a fait part de la résiliation par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de la convention qui les liait pour la mise en œuvre du suivi médical réglementaire des agents de la fonction publique territoriale au 1er janvier 2025,

Que les agents de notre commune étaient auparavant suivis par les services de la MSA,

Considérant que l'Association Interprofessionnelle pour la Santé en milieu du Travail 36 (AISMT) propose la prise en charge du suivi médical des agents,

Vu le projet de convention avec l' AISMT 36 ci-joint,

*Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,*

**ARTICLE 1** – AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'Association Interprofessionnelle pour la Santé en milieu du Travail qui permettra d'assurer le suivi médical des agents de notre commune.

- *Exploitation des chablis tombés fin d'année 2024 (délibération 2025-06) – voté à l'unanimité*

Monsieur RODRIGUEZ Arnaud de l'Office National des forêts, informe la commune que de nombreux bois sont tombés fin d'année 2024 et qu'il y a lieu de les exploiter.

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,*

- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2025 présenté ci-après;
- Demande à l'ONF de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites;

Parcelle	Nature de la coupe	Volume (m3)	Surface (ha)	Coupe réglée	Mode de vente	Délivrance pour l'affouage
1-3-6-7-9	CHABLIS	36.96	52.63	NON	Bois façonnés	houppier

- coupe non réglée ;
- décide de la délivrance des houppiers pour l'affouage;
- - décide que les grumes et billons de qualité bois de chauffage seront réservés aux habitants de la commune;
- désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pieds:
  - Jacques FONBAUSTIER
  - Fabrice MOUTON
  - François BARNIERS
- donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente;
- Monsieur Le Maire ou son représentant assistera au martelage de la parcelle n°1-3-6-7-9.

- *Demandes de subvention*

**Amicale des donneurs de sang - Demande de subvention (délibération 2025-07) voté à l'unanimité**

Le Maire donne lecture du courrier en date du 01 novembre 2024 de l'Amicale des donneurs de sangs bénévoles demandant une subvention de fonctionnement pour l'année 2025 ;

*Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,*

- Attribue une subvention de 200€ à l'amicale des donneurs de sangs.

**Association BluesBerry - Demande de subvention (délibération 2025-08) Jacques FONBAUSTIER, Etienne AUJARD, Monique MONTAGNE et Nathalie PRIN ne participent pas au vote**

Le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention de l'Association BluesBerry envoyé en date du 28 décembre 2024;

Le Maire présente le budget du festival faisant ressortir une augmentation de celui-ci suite à la hausse des coûts;

Au vu de l'ampleur de cette manifestation qui fait vivre le village et afin d'aider l'association ;

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,*

- décide d'allouer une subvention de 5 000€ à l'Association Bluesberry pour l'organisation du festival.

### Prévention routière - Demande de subvention (délibération 2025-09) voté à l'unanimité

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de soutien financier émanant de la Prévention Routière,

*Le Conseil Municipal,  
Après délibération,*

- décide de verser une subvention de 100 € à l'association de la Prévention Routière.

### Voyage scolaire École d'Ambrault - Demande de subvention (délibération 2025-10) Elodie AUCLAIR JABMEAU ne participe pas au vote

Le Maire informe que lors de sa séance du 21 novembre 2024, le conseil municipal avait octroyé une subvention de 2000€ en faveur de l'école d'Ambrault afin de financer une partie du voyage scolaire en classe de mer, par délibération 2024-63.

Le conseil municipal avait demandé à l'école de produire un état des dépenses en vue d'ajuster la subvention accordée par la commune.

Le Maire donne lecture du bilan des dépenses et recettes transmis par l'école.

*Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,*

- décide d'allouer à l'école d'Ambrault une subvention de 2 000€ afin d'alléger au mieux la participation des familles.

### Création d'un emploi permanent d'adjoint technique (délibération 2025-11) voté à l'unanimité

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.313-1 et L.332-8,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois d'adjoints techniques territoriaux,

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint technique,

Considérant que l'accomplissement de ces missions relèvent du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le budget,

Vu le tableau des effectifs,

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal,*

**ARTICLE 1** - DECIDE de créer un emploi d'adjoint technique à temps complet d'une durée hebdomadaire de 35 heures, de catégorie C, sur le grade d'adjoint technique relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux;

**ARTICLE 2** - MODIFIE, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, à compter du 1er avril 2025 :

Catégorie (A, B, C)	Grade	Durée hebdo du poste TC TNC .../35h	Fonction (cf fiche de poste)	Postes pourvus			Postes non pourvus	
				Statut de l'agent T (titulaire) S (stagiaire) C (contractuel)	Sexe F (féminin) M (masculin)	TC (tps complet) TP (tps partiel - indiquer le %)	Depuis quelle date ?	Motifs exemple (recrutement en cours, disponibilité...)
<b>Service Administratif</b>								
B	Redacteur territoriaux	TC	Rédacteur	T	F	TC		
C	Adjoint administratif	TNC 17,5/35	Agent d'accueil	C	F	TNC 50%		
C	Adjoint administratif	TNC 23/35	Adjoint Administratif	C	F	TNC 66%		
<b>Service technique</b>								
C	Adjoint technique principal 2ème classe	TC	Adjoint technique	T	M	TC		
C	Adjoint technique principal 2ème classe	TC	Adjoint technique	T	M	TC		
C	Adjoint technique	TC	Adjoint technique	S	M	TC		

**ARTICLE 3** : AUTORISE le maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.

*Végétalisation des cours d'école - Demande de subvention Département (voté à l'unanimité) Mme JABMEAU-AUCLAIR étant concernée par l'affaire ne participe pas au vote*

Le Maire expose au Conseil Municipal que le montant des travaux concernant la végétalisation des cours d'école s'élève à 80 877€ HT .

*Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,*

- sollicite une demande de subvention auprès du Département dans le cadre du FAR 2025 et des Fonds d'adaptation au changement climatique;

- accepte le plan de financement suivant :

- FAR	: 14 393€ (17.80%)
- Fonds d'adaptation au changement climatique	: 10 000€ (12.36%)
- Fonds vert	: 32 351€ (40.00%)
- CRST	: 7 958€ (9.84%)
- Fonds Propres	: 16 175.00€ (20%)

• *Projet et travaux 2025*

- Le maire informe que les assistantes maternelles souhaitent l'installation d'un jeu pour les enfants de – de 3 ans à l'espace de jeux au stade ;
- Création d'un bassin de rétention au Breuil ;
- Remplacement de l'armoire de l'état civil de la commune par une armoire forte ignifugée ;
- Remplacement des trois lampadaires de la salle des fêtes en cours avec la société RENARD ;
- Visite de la commission de sécurité à la salle des fêtes semaine 06 ;
- Achat d'un four et de rideaux pour la salle des fêtes ;

• *Divers*

- Le maire informe que l'inspectrice académique de la circonscription de La Châtre souhaite rencontrer la municipalité afin d'informer de la situation de la carte scolaire ;
- Jacques FONBAUSTIER donne lecture d'un courrier d'une administré domiciliée route de Châteauroux demandant l'installation d'un éclairage aux abords de son domicile, la demande est rejetée par le conseil ;
- Le Maire informe de la mise en place de séances de sport santé en partenariat avec l'ADESLI;
- Le Maire informe que le Département va procéder à la réfection de la voirie entre BoisRamier et Marôn ;
- Le Maire fait le bilan du nombre des interventions de la gendarmerie ;
- Le Maire informe qu'une réunion participation citoyenne va avoir lieu le 05 février ;
- Le Maire informe que le forum de la santé va avoir lieu le 22 février à Issoudun;
- Le Conseil Municipal fait un retour sur la cérémonie des vœux ;
- Sylvie LAINEZ fait un point du SICTOM et informe des investissements prévus ;
- Le Maire et Yoann GRASON font le point sur l'organisation du repas des aînés ;
- Yoann GRASON fait un retour de la dernière réunion du syndicat des eaux du Liennet ;
- François BARNIERS annonce qu'une réunion va avoir lieu fin février avec le Comité ONF Commune et informe que les barrières au Challoy ont été détériorées. Il informe également du changement de correspondant ONF.
- Jacques FONBAUSTIER fait lecture d'un courrier d'un étudiant de la commune. Celui demande une aide financière pour financer un voyage a New-York. Le CM n'a pas la compétence pour financer un projet individuel qui de plus ne sert en rien l'intérêt général de la Commune.

Le Maire



Le secrétaire de séance

